

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE LEERS

La ville octroie une aide pour 20 heures d'apprentissage du permis, en échange de 70 heures de bénévolat au sein de la commune.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 25 ans
- résidant dans la commune
- non imposable ou d'une famille non imposable
- en recherche de formation ou d'emploi
- étudiant
- inscrits dans une auto-école leersoise

Le dossier est à retirer au service Emploi formation de la mairie de Leers : 03 20 20 06 05

<https://www.ville-leers.fr/bourse-au-permis-de-conduire>

Mairie de Leers:

25 rue de Lys

59115 - Leers

<https://www.ville-leers.fr/>